

- 2^e bureau. — Statistique maritime et étude des marines étrangères.
- 3^e bureau. — État-major de la flotte.

Le chef d'état-major général a sous son autorité les officiers supérieurs et autres composant l'état-major du Ministre. Il transmet au sous-secrétaire d'État et notifie aux différentes directions les ordres du Ministre ; il centralise le service télégraphique.

CABINET DU MINISTRE.

- 1^{er} bureau. — Cabinet et secrétariat particulier.
- 2^e bureau. — Service intérieur et bibliothèques.
- 3^e bureau. — Archives et publications.

Le chef du cabinet a rang de directeur.

DIRECTION DU PERSONNEL.

- 1^{er} bureau. — Corps entretenus et agents divers.
- 2^e bureau. — Troupes de la marine.
- 3^e bureau. — Équipages de la flotte et justice maritime.
- 4^e bureau. — Inscription maritime et police de la navigation.
- 5^e bureau. — Pêches et domanialité maritime.
- 6^e bureau. — Solde, revues et habillement.

DIRECTION DU MATÉRIEL.

- 1^{er} bureau. — Constructions navales.
- 2^e bureau. — Travaux hydrauliques et bâtiments civils.
- 3^e bureau. — Artillerie.
- 4^e bureau. — Approvisionnements généraux.
- 5^e bureau. — Subsistances et hôpitaux.

Deux services techniques, l'un des constructions navales, l'autre de l'artillerie, sont attachés à la direction du matériel.

COLONIES.

(Service spécial du sous-secrétaire d'État.)

- 1^{er} bureau. — Affaires politiques, administration générale et archives coloniales.
 - 2^e bureau. — Administration intérieure ; colonisation libre et pénale ; dépôt des fortifications.
 - 3^e bureau. — Justice ; instruction publique ; cultes.
 - 4^e bureau. — Solde, congés, etc. ; troupes indigènes ; commissariat colonial.
 - 5^e bureau. — Finances ; travaux ; approvisionnements ; vivres ; hôpitaux et bâtiments militaires.
- Service provisoire du haut-fleuve du Sénégal et du Niger.

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE.

- 1^{er} bureau. — Fonds et ordonnances.
- 2^e bureau. — Dépenses d'outre-mer.
- 3^e bureau. — Comptabilité centrale des fonds.
- 4^e bureau. — Comptabilité des matières.